



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 35765

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'évolution du cancer dans notre pays et dans le monde. Malgré les efforts réalisés et l'acharnement des chercheurs dans la lutte contre ce fléau, le cancer ne fléchit pas dans son ensemble et si l'on constate des améliorations sensibles dans certains domaines, comme le sein et la prostate, d'autres menaces prennent la relève et font naître le besoin de nouvelles recherches. Dans son rapport, la Cour des comptes souligne la nécessité de multiplier le dépistage précoce et de le généraliser de façon plus systématique. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la santé a été à l'initiative d'une généralisation d'un programme organisé de dépistage du cancer du sein à l'ensemble du territoire national. Depuis 2004, toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans se voient proposer une mammographie avec deux incidences radiologiques, prise en charge à 100 % par l'assurance maladie, tous les deux ans. Le taux de participation à ce programme est en progression, puisqu'il est évalué à 50,7 % en 2007 par l'Institut de veille sanitaire contre 44 % en 2005. L'autorisation récente de la technologie numérique dans le programme devrait permettre d'inclure de nouveaux centres de radiologie ainsi qu'une augmentation de cette participation. Concernant, le dépistage organisé du cancer du côlon, ce programme a été généralisé à l'ensemble des départements au cours de l'année 2008. Il consiste à proposer aux hommes et femmes de 50 à 74 ans un test de recherche de sang occulte dans les selles. En cas de test positif, une coloscopie de dépistage est proposée au patient. La participation au dépistage organisé du cancer colorectal est estimée à 43 % pour 2007. Les localisations pour lesquelles le dépistage est mis en place tiennent compte des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Pour l'avenir, l'extension du dépistage organisé du cancer à d'autres localisations nécessite au préalable des preuves sur le bénéfice attendu en termes de morbidité/mortalité et leur faisabilité. Le dépistage des cancers constitueront un axe fondamental des travaux d'élaboration du prochain plan de lutte contre le cancer, dont le rapport d'orientation élaboré par le professeur Jean-Pierre Grünfeld a été remis à la ministre chargée de la santé en février 2009.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35765

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9906

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4687